

**COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE****Compte-rendu****Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX-BALZARINI, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Philippe ADMIRAND, Catherine TOURTOULOU, Christian STIEVENAZZO, Benoît RICO, Christophe JACOB, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Pouvoirs : Jean-Louis BONHOMME à Christian NICOLAS, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN à Sylviane BARRA, Laurence MAYADE à Guillaume MAILLET.

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Michaël GOUYET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2026
2. Communication sur les décisions municipales
3. Affectation des résultats CFU 2025 budget principal
4. Budget primitif 2026 budget principal
5. Fixation des taux des taxes locales 2026
6. Affectation des résultats CFU 2025 budget annexe assainissement
7. Budget primitif 2026 budget annexe assainissement
8. Tarif redevance assainissement 2026
9. Acquisition du bien situé 4 rue du fort, parcelles AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618
10. Commission communale des impôts directs : proposition
11. Commission de contrôle des listes électorales : proposition
12. Emplois saisonniers estivaux création de postes
13. Subventions chène 6 : demande de financement

Questions diverses

Le Maire sollicite l'assemblée pour connaître des avis sur le compte-rendu. N'ayant pas de remarque particulière le compte-rendu est validé.

Communication sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations attribuées par le conseil municipal

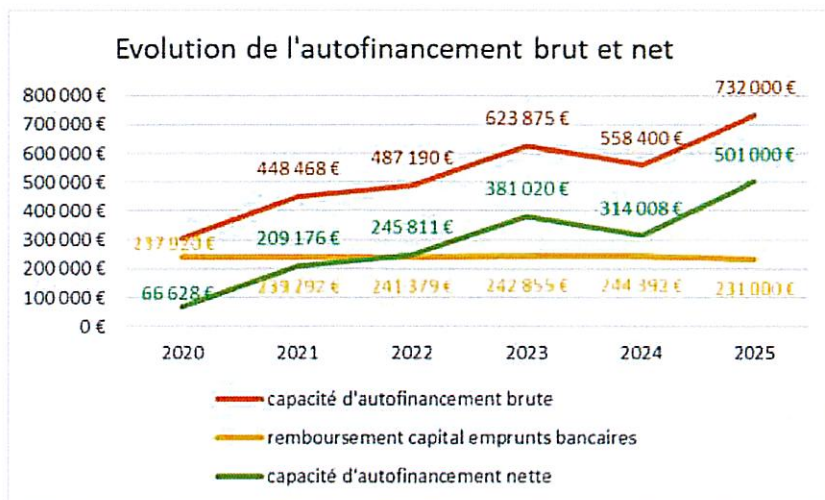
N° de l'acte	Objet de la décision Municipale
2026-04 16/03/2026	Attribution d'une aide Habitat à Mme KNUCHEL Catherine pour un montant de 337 € dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Mond'Arverne Communauté
2026-05 17/03/2026	Attribution du marché de travaux pour la reprise du mur de soutènement à l'entreprise TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE pour un montant de 110 537 € HT.
2026-06 15/04/2026	Avenants n°1 pour les lots 3 et 4 du marché de travaux de la démolition de la maison rue du fort Avenant en moins value pour le lot 3 de 12 945 € HT (suppression de contreforts) Avenant en moins value pour le lot 4 de 1 746 € HT (diminution de la surface enduite)
2026-07 15/04/2026	Travaux complémentaire pour la démolition de la maison rue du fort (Maison Alvès) pour un montant de 9 240 € HT.

Monsieur le Maire explique les règles qui ont régi la mise en oeuvre de ce budget 2026. Un principe de continuité a été appliqué et tous les programmes engagés par la précédente équipe sont maintenus. Certains dossiers ont été précisés tels que la démolition de la maison de la rue du fort, la rénovation du monument du casque dit Teillard, la mise en oeuvre de la reprise du mur de soutènement, les engagements pris pour la MLT notamment.

La programmation budgétaire de 2026 s'appuie sur des prévisions engagées lors du précédent mandat avec des premières lignes budgétaires inscrites dans le programme du Maire.

La situation financière laissée par la précédente équipe laisse une capacité de financement importante pour les projets prévus et ceux à préparer.

Evolution des principaux ratios financiers 2020 - 2025



La capacité d'autofinancement (ratio capital restant dû/CAF brute) détermine le nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour solder l'encours de dette.

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

4

La capacité de désendettement est très satisfaisante autour de 3,08 années à fin 2025.

Evolution des principaux ratios financiers 2020 - 2025

Emprunts engagés					2026	
PRETEUR	Objet	FIN	K restant dû au 31/12/25	K restant dû au 31/12/26	CAPITAL	INTERETS
CAISSE D'EPARGNE	AMENAGEMENT CARREFOUR GERGOVIAL MAISON DU PARC	2026	41 925,68 €	0,00 €	41 925,68 €	1 735,87 €
CAISSE D'EPARGNE	VOIRIE VERCINGETORIX AV GAL DE GAULLE	2029	132 025,93 €	99 019,44 €	33 006,49 €	3 181,82 €
CRCA	TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE	2037	480 000,00 €	440 000,00 €	40 000,00 €	8 064,00 €
CRCA	SALLE DE SPORTS 1 000 000€ RENEGOCIE	2038	505 488,12 €	457 800,56 €	9 537,51 €	1 717,50 €
CRCA					9 537,51 €	1 684,48 €
CRCA					9 537,51 €	1 669,59 €
CRCA					9 537,52 €	1 618,42 €
CRCA	ILOT POLYVALENTE ET SALLE DE SPORT 500 000 € RENEGOCIE	2038	259 246,92 €	239 304,85 €	19 942,07 €	3 601,01 €
CAISSE D'EPARGNE	SALLE DES SPORTS	2039	190 245,96 €	175 611,66 €	14 634,30 €	4 445,90 €
CREDIT FONCIER	FALAISE	2041	640 000,00 €	600 000,00 €	40 000,00 €	5 056,00 €
TOTAL			2 248 932,61 €	2 011 736,51 €	227 658,59 €	32 774,59 €

Ce ratio est de 3,08 ans à fin 2025 pour notre commune

A titre indicatif, au-delà de 9 ans, l'endettement est trop élevé

La commune se trouve dans une situation financière favorable, sécurisant la capacité à rembourser les emprunts et permettant de dégager un autofinancement notable pour aider au financement des futurs investissements.

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

5

Mme C.SOUCHAL sollicite le maire pour disposer d'éléments plus détaillés en vue du vote du budget. M.le Maire indique que ces éléments ont été partagés en commission des finances la semaine passée et que la transition budgétaire assurée suite aux élections a contraint les délais entre l'organisation de ladite commission et le conseil municipal. Néanmoins, cette remarque est pertinente, et le mode opératoire en 2027 sera différent pour faciliter la transmission d'informations.

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROLAND

Délibération n° 2026/031 : Affectation des résultats – Compte Financier Unique 2025 du budget principal
Rapporteur : M. ROLAND



CFU 2025 Budget commune - synthèse du résultat de fonctionnement

DEPENSES	réalisé 2024	Budget 2025	réalisé 2025
TOTAL	2 415 022,81	2 549 941	2 362 559,73
Charges réelles (hors opérations d'ordre)	2 385 372,18	2 488 328	2 312 875,42
Prévision virement à la section d'investissement		516 340	
TOTAL BUDGET 2025		3 066 281	

RECETTES	réalisé 2024	Budget 2025	réalisé 2025
TOTAL (y compris excédent antérieur reporté)	3 193 771,84	3 066 281	3 244 683,60
RESULTAT	778 749,03	516 340	882 123,87
dont report de l'exercice précédent :	250 000,00		200 000,00
résultat de l'exercice	528 749,03		682 123,87

CM La Roche-Blanche 27 avril 2026



Synthèse du compte financier unique 2025, investissement

	DEPENSES			RECETTES			
	Budget révisé (*)	réalisé	restes à réaliser	Budget révisé (*)	réalisé		restes à réaliser
TOTAL OPERATIONS	1 670 625	467 582,17	1 060 083	425 455	66 887,00		325 068
OPERATIONS FINANCIERES	290 782	289 780,11	0	1 474 339	699 143,70		
Remboursement capital emprunts bancaires	230 993	230 992,01		100 000	96 006,06	FCTVA	
Remboursement capital EPF SMAF	52 789	52 788,10		15 000	8 730,97	Taxes aménagement	
Déficit reporté				578 749	578 749,04	Autofinancement 2024	
Rembt cautions loyers	1 000	0,00		1 000		Cautions loyers	
Participation capital Ferme de Sarliève	6 000	6 000,00		516 340		Prévision CAF 2025	
				5 000		Ventes actifs	
				15 633	15 633,69	Résultat 2024 reporté	
				242 617		Emprunt d'équilibre	
					23,94	Autres (régul vente parking)	
OPERATIONS D'ORDRE	0	0,00	0	61 613	49 684,31		
				21 441	21 440,17	Amortissements SIEG	
				40 172	28 244,14	Autres amortissements	
TOTAL GENERAL	1 961 407	757 362,28	1 060 083	1 961 407	815 715,01		325 068

1 945 774,32 - 860 081,32 recettes de l'exercice hors report
+ 58 352,73 €

CM La Roche-Blanche 27 avril 2026

7

Vu l'avis de la commission communale des finances du 22 Avril 2026,

A l'invitation du maire, Monsieur Philippe ROLAND, Adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines, et Madame Chantal PAULET, Conseillère municipale, présentent le résultat du compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 882 123,87 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 542 123,87 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 340 000,00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002.

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 58 352,73 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2026, à l'article 001.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil valident la proposition suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 882 123,87 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 542 123,87 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 340 000,00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002.

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 58 352,73 € est reporté sur la section d'investissement du Budget Primitif 2026, à l'article 001.

Date de transmission en Préfecture : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/032 : Fixation des taux des taxes locales 2026

Rapporteur : M. ROLAND.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

II - RESSOURCES FISCALES (COTÉ 1) - TAUX DONT ÉTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2025	Taux plafonnés 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2025 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8 091 803	39,50	110,64	8 977 058	3 208 418	39,50	354 541
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	44 818	99,84	303,30	46 100	46 029	99,84	45 928
Taxe d'habitation (TH)	144 155	11,33	49,24	125 260	14 185	11,33	14 185
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					3 268 632		
Application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (ART-60) - article 1407 bis (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	- 306 463
Total des produits attendus							328 169

III - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PVL / LCHS	TABCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNCR	Effet du coefficient correcteur	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9
				40 212	0	5 844	- 345 406	- 299 350

IV - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 9)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
1	2	3
328 169	- 299 350	28 819

A CLERMONT-FERRAND
Le 18 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
ARNALDO COCHET

Le _____
Pour la Commune,

Feuilles à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

18

Monsieur le maire rappelle que la commune doit voter un taux de taxe d'habitation qui s'applique uniquement aux résidences secondaires.

Il demande à l'assemblée de valider les taux ci-dessous présentés :

- Taxe foncière bâti : 39,50 %
- Taxe foncière non bâti : 99,84 %
- Taux Taxe d'Habitation : 11,33 %

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière bâti : 39.50 %
- Taxe foncière non bâti : 99.84 %
- Taxe d'habitation : 11.33 %

Date de transmission en Préfecture : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/033 : Budget Primitif 2026 du budget principal
Rapporteur : M. ROLAND.

Budget de fonctionnement 2026 – charges par chapitres

	DEPENSES	réalisé 2025	budget 2026
011	Charges à caractère général	932 211 €	1 193 712 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 079 005 €	1 223 078 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
022	DEPENSES IMPREVUES		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		512 000 €
42	Opérations d'ordre et transfert entre sections	49 684 €	76 474 €
65	Autres charges de gestion courante	261 541 €	280 990 €
66	Charges financières	40 119 €	34 726 €
67	Charges spécifiques	0 €	1 000 €
	TOTAL	2 362 860 €	3 321 979 €

❖ Augmentation globale entre le budget 2025 et les prévisions 2026, soit environ 255 K€ : Les prévisions sur charges à caractère général augmentent de 102,5K€, Diminution logique des charges financières (-5,3 K€), et hausse importante des charges de personnel (+144 K€) venant rééquilibrer le régime indemnitaire mis en place à partir de 2026, l'évolution de carrières de plusieurs agents, la présence de doublon de postes pour remplacer les agents en arrêt, la fin de mises à disposition pour certaines catégories de personnel.

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

10

Budget de fonctionnement primitif 2026 - synthèse

	budget 2024	réalisé 2024	budget 2025	réalisé 2025	budget 2026
dépenses	2 594 546 €	2 415 023 €	2 549 941 €	2 362 560 €	2 809 979 €
équilibre budgétaire (023)	468 410 €		516 340 €		512 000 €
total dépenses	3 062 956 €	2 415 023 €	3 066 281 €	2 362 560 €	3 321 979 €
total recettes	3 062 956 €	3 193 772 €	3 066 281 €	3 244 684 €	3 321 979 €
RESULTAT	468 410 €	778 749 €	516 340 €	882 124 €	512 000 €
dont report de l'exercice précédent	250 000 €	250 000 €	200 000 €	340 000 €	340 000 €
résultat de l'exercice	218 410 €	528 749 €	316 340 €	542 124 €	172 000 €

❑ Le budget de fonctionnement 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 321 979 €**.

❑ Les dépenses de budget à budget sont en augmentation :

augmentation mécanique générale des biens et prestations de services, évolution de dépenses de matières premières, augmentation du poste « 012 » charges de personnel, provisions faites pour études à engager et éventuelles litiges à régler, Les recettes de budget à budget sont en augmentation 255 698 € par rapport à 2025, vente du fort moins de résultat reporté, moins de refacturations Mond'Arverne, augmentation des remboursements arrêts pour maladie, peu de remboursements sinistres prévus...

❑ L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé pour la section d'investissement s'établit à 512 000 euros.

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

11



Budget de fonctionnement 2026 – recettes de fonctionnement par chapitre 1/

Les prévisions de recettes 2026 sont en hausse de 277 292,40 € rapport à 2025, soit +9,11 %

article		budget 2025	Réalisé 2025	2026
	RECETTES	3 066 281,08 €	3 044 683,60 €	3 321 979 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	200 000,00 €		340 000,00 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00 €	108 979,22 €	55 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722	Production immobilisée (DM travaux régie jeux)			
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES	222 550,00 €	269 785,62 €	238 791,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires (Régies Cantine, garderie)	165 000,00 €	187 741,27 €	150 000,00 €
70872	recette budget fonct assainissement			30 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES- FISCALITE LOCALE	2 136 900,08 €	2 162 451,76 €	2 167 007 €
73111	Impôts directs locaux	1 690 754,00 €	1 695 521,00 €	1 719 222,00 €
73211	Attribution de compensation (MONDAVERNE)	385 302,08 €	385 302,08 €	385 302 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	411 875,00 €	448 509,35 €	410 011,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 951,00 €	54 819,65 €	36 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00 €	0,00 €	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €	138,00 €	74 670,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €	138,00 €	1 000,00 €
775	Produits de cession d'immobilisations			73 670,00 €

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

12



Budget de fonctionnement 2026 – recettes de fonctionnement par chapitre 2/

❖ **L'excédent reporté (002): +140K€** par rapport à 2025

(optimisation de l'autofinancement en fonctionnement et passage par l'emprunt pour l'investissement

❖ **Chapitre 013** : estimation prudente des remboursements pour absences maladies par rapport prévision 2024 (55 k€) : essentiellement, due à des agents en maladie longue durée et longue maladie (fins de carrière)

❖ **Le chapitre 75 est en baisse de 18,32 K€ par rapport à 2025** :

▪ Baisse 2026 due aux remboursement de 2 sinistres par l'assurance pour 13 192€ en 2025.
 ▪ Prévisions de recettes des locaux loués et de locations de la salle polyvalente pour 35 000€ (variation mesurée par rapport au résultat de 2025 de 40 k€),

❖ **Produit exceptionnel (77): 1 000 €** en provisions pour titres annulés et produit exceptionnel, la vente du fort + 73 670 €

Le chapitre 70 est en hausse malgré:

▪ refacturations salaires SIVU et Mond'Arverne en baisse (2 agents repris à compter de juillet à 100 % mairie)

▪ diminution de remboursements par Mond'Arverne (reprise conventions à la baisse)

▪ Intégration d'une part de recette du budget assainissement pour assurer le personnel (30 k€)

▪ **Le chapitre 73 est en hausse légère au global** :

▪ augmentation des bases permettant un gain de 23 k€ en fiscalité directe et maintien des taux d'imposition

▪ **Le chapitre 74 est en baisse de 38,5 K€** : La non connaissance de la dotation « aménités rurales » - 12k€, les compensations de l'Etat non connues -8,3 k€ compense largement la baisse des dotations de l'Etat (-7k€), la baisse du FCTVA (-8k€), et la prévision prudente des recettes CAF

CM La Roche Blanche 27 avril 2026 13



Budget d'investissement 2026 – synthèse par opération

❖ Les opérations inscrites en priorité concernent logiquement les restes à réaliser des opérations déjà engagées et/ou devis signés (démolition rue du fort, reprise maison Jesnak, travaux du mur de soutènement, finalisation des travaux de voirie, démarrage de l'opération monument Teillard...)

❖ Dépense exceptionnelle de l'acquisition définitive du fort de Gergovie via l'Etablissement Public Foncier

	DEPENSES	RECETTES
905 travaux bâtiments		
906 travaux voirie	110 000 €	
918 acquisitions foncières	30 000 €	
919 matériel mobilier mairie	20 000 €	
922 matériel de voirie	5 000 €	
923 mobilier urbain	45 000 €	6 000 €
931 chemins ruraux	15 000 €	
948 place St Verno		
984 aménagement rue Jean Jaurès	2 000 €	
989 mairie réhabilitation		19 500 €
991 busage fossé pan haut/stade		
992 aménagements extérieurs groupe scoli	10 000 €	
994 oppidum Gergovie monument Teillard	-27 000 €	
995 audit et rénovation MLT	390 000 €	140 000 €
996 maison rue du fort	57 000 €	
997 chapelle la roche Blanche	-60 000 €	
998 espace Jean Jaurès	10 000 €	
999 cave rue du stade	60 000 €	
	667 000 €	165 500 €

❖ Le second niveau des opérations inscrites concerne l'engagement de la commune dans la rénovation renforcée de nos infrastructures et de nos voiries et toute action visant à la sécurité, tout en procédant à l'arbitrage des projets remontés et présentés par les responsables suite aux travaux des commissions, ceci dans le respect des équilibres budgétaires acceptables.

❖ Deux nouvelles opérations concernant la sécurité ont été créées :

- Espace Jean Jaurès (étude de diagnostic à mener)
- Cave rue du stade (maîtrise œuvre et travaux à mener)

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

14



Budget d'investissement 2026 – synthèse & détail des opérations financières

	DEPENSES	RECETTES	
TOTAL OPERATIONS	1 727 083 €	490 568 €	TOTAL OPERATIONS
Opérations financières	372 044 €	1 532 086 €	Opérations financières
OPAH	16 418 €	57 000 €	FCTVA
achat FORT EPF	92 213 €	10 000 €	taxes aménagement
Remboursement capital emprunts bancaires	227 659 €	542 124 €	autofinancement 2025
Remboursement capital EPF SMAF	28 735 €	1 000 €	cautions loyers
Déficit reporté		512 000 €	prévision CAF 2026
Remboursement cautions loyers	1 000 €		ventes actifs
pour annuler le titre 311 exercice 2024	6 000 €	58 353 €	résultat 2025 reporté
		351 609 €	emprunt d'équilibre
041 Opérations d'ordre patrimoniales		76 474 €	041 Opérations d'ordre patrimoniales
		61 474 €	dotation amortissements
		15 000 €	prévision dotation amortissements
TOTAL GENERAL	2 099 128 €	2 099 128 €	TOTAL GENERAL

- ❖ Le budget primitif d'investissement s'équilibre à 2 099 128 €, avec un niveau d'autofinancement 2025 de 542 124 €, et une prévision CAF 2026 de 512 000 €
- ❖ L'emprunt d'équilibre ainsi inscrit est de 351 609 €
- ❖ Le montant des opérations prévues s'établit à 1 727 083 €, avec un montant de subventions de 490 568 €

CM La Roche-Blanche 27 avril 2026

15

Vu l'avis de la commission communale des finances du 22 Avril 2026,

Vu l'ensemble des éléments transmis aux conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance,

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe ROLAND, Adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines, et Madame Chantal PAULET, Conseillère municipale, à présenter l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 3 321 979,00 €
 - Recettes : 3 321 979,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 2 099 128,00 €
 - Recettes : 2 099 128,00 €

Au vu de ces éléments, et sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune

Après en avoir débattu et délibéré, à la majorité (22 voix pour, 1 abstention, C. JACOB), adopte le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 3 321 979,00 €
 - Recettes : 3 321 979,00 €
- Investissement :
 - Dépenses : 2 099 128,00 €
 - Recettes : 2 099 128,00 €

Date de transmission en Préfecture : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Mme C.SOUCHAL sollicite le maire sur la prise en compte de l'assainissement sur Noalhat qui sera à étudier sur du collectif.

Délibération n° 2026/034 : Affectation des résultats – Compte Financier Unique 2025
Budget annexe ASSAINISSEMENT
Rapporteur : M. ROLAND

Sur les bases de cette présentation, Monsieur le Maire propose de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 346 209.90 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 246 209.90 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 100 000.00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002.
- L'excédent d'investissement, qui s'élève à 605 227.89 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les affectations de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 346 209.90 € est affecté :

- D'une part, pour un montant de 246 209.90 €, à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.
- D'autre part, le reliquat, pour un montant de 100 000.00 € à l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2026, à l'article 002

L'excédent d'investissement, qui s'élève à 605 227.89 € est reporté à l'article 001 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.

Date de transmission en Préfecture : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la commune :

12/05/2026

Délibération n° 2026/035 : Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement
Rapporteur : M. ROLAND.

4 – Budget d'assainissement 2026 – section de fonctionnement

DEPENSES	budget 2025	réalisé 2025	budget 2026
TOTAL DEPENSES	548 897,00 €	536 328,37 €	421 317,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	171 860,00 €	171 712,17 €	188 860,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
0420 Personnel			30 000,00 €
021 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	310 421,00 €		136 846,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	64 436,00 €	64 436,00 €	64 512,00 €
05 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
06 CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
07 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €

RECETTES	budget 2025	réalisé 2025	budget 2026
TOTAL RECETTES	548 897,00 €	542 338,72 €	421 317,00 €
002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	268 790,00 €	268 790,19 €	100 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 512,00 €	19 512,00 €	19 512,00 €
00 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	260 590,00 €	291 590,51 €	301 000,00 €
70611 Redevance d'assainissement collectif	220 000,00 €	252 609,51 €	260 000,00 €
70613 Participations pour assainissement collectif	37 590,00 €	35 590,00 €	35 000,00 €
7068 Autres prestations de service	1 000,00 €	3 400,00 €	5 000,00 €
05 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	421,52 €	800,00 €
06 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	7,45 €	0,00 €
07 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL	0,00 €	346 209,90 €	0,00 €

❖ Le budget 2026 s'équilibre 421 317 €

❖ La prévision de résultat cumulé est de 310 621€, avec un excédent reporté de fin 2025 de 268 790€

❖ La principale dépense prévisionnelle, composante du chapitre 011, concerne les redevances eau et assainissement (SIAVA) pour 188 860€, montant réhaussé comparé à 2025.

❖ La principale recette prévisionnelle constituée des redevances d'assainissement collectif est estimée à 260 000 €. Basé sur le réel 2025

4 – Budget d'assainissement 2026 – section d'investissement

Le budget
2026
s'équilibre à
1 178 822 €,
avec un
excédent
reporté de
605 227,89 €

PREVISIONNEL DEPENSES				PREVISIONNEL RECETTES			
	budget 2025	realis 2025	budget 2026		budget 2025	realis 2025	budget 2026
911 Assainissement divers	5 000,00 €	0,00 €	352 263 €	911 Assainissement divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux	5 000,00 €		352 263 €				
919 Travaux réseaux assainissement	10 000,00 €	6 788,00 €	0 €	919 Travaux réseaux assainissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux d'entretien	10 000,00 €	6 788,00 €	0 €				
920 Impasse de la Prairie - partie fosse	0,00 €	0,00 €	0 €	920 Impasse de la Prairie - partie fosse	0,00 €	0,00 €	0,00 €
921 Plan de zonage	0,00 €	0,00 €	0 €	921 Plan de zonage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
922 Travaux assainissement programme 2019	4 732,00 €	0,00 €	0 €	922 Travaux assainissement programme 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	4 732,00 €			Agence de l'eau			
				Conseil Départemental			
924 Réseaux assainissement secteur La Novalle	308 220,00 €	0,00 €	308 220 €	924 Réseaux assainissement secteur La Novalle	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	308 220,00 €		308 220 €				
925 Schéma directeur assainissement	257 384,00 €	163 773,05 €	0 €	925 Schéma directeur assainissement	100 927,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude (opie 25151)	257 384,00 €	163 773,05 €		Agence de l'eau la Novalle			
TOTAL CÉLÉBRATIONS	8 185 316,00 €	148 561,05 €	669 883 €	TOTAL CÉLÉBRATIONS	100 927,00 €	0,00 €	0,00 €
OP- opérations financières		0,00 €	0 €	OP- opérations financières	1 035 510,00 €	728 895,04 €	1 033 383,00 €
				1048 CAF réaliste			244 110,00 €
				001 Evénement reporté	728 895,00 €	728 895,04 €	805 128,00 €
				021 Virement SF	310 615,00 €	125 945,00 €	
040 Opérations d'Ordre	19 517,00 €	19 517,00 €	19 517 €	040 Opérations d'Ordre	44 416,00 €	44 416,00 €	44 512,00 €
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 204 853,00 €	188 078,05 €	1 178 822 €	TOTAL GENERAL RECETTES	1 204 853,00 €	793 305,04 €	1 077 895,00 €
							1 178 822,00 €

❖ L'opération « 925 schéma directeur assainissement » de 257 384€ constituant un report 2024 et 2025 concerne les études et travaux d'assainissement pour le secteur de la Novalle (étude GEOVAL 33 672€) et pour la commune (7 176€ GEOVAL et 216 535,25€ de travaux SAFEGE), pour lesquels le solde des subventions attendues est de 100 927 € (sur un total de 169 684€ - 105 339€ Agence de l'Eau et 64 345€ Conseil Départemental)

❖ L'opération 924 reprend les éléments liés au programme de reprise de la lagune en y ajoutant des dépenses d'équilibre sous réserve de la reprise d'études par Géoval.

CM La Roche Blanche 27 avril 2026

21

Vu l'avis de la commission communale des finances du 22 Avril 2026,

Vu l'ensemble des éléments transmis aux conseillers municipaux lors de la convocation à la présente séance,

Monsieur le Maire invite Monsieur Philippe ROLAND, Adjoint en charge des finances, du budget et des ressources humaines, et Madame Chantal PAULET, Conseillère municipale, à présenter l'ensemble des composantes que revêt le Budget Primitif 2026 du budget annexe assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :	
Dépenses : 421 317,00 €	Recettes : 421 317,00 €
- Investissement :	
Dépenses : 1 178 822,00 €	Recettes : 1 178 822,00 €

Au vu de ces éléments, et sur la base de cette présentation, Monsieur le Maire propose de voter le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement :	
Dépenses : 421 317,00 €	Recettes : 421 317,00 €
- Investissement :	
Dépenses : 1 178 822,00 €	Recettes : 1 178 822,00 €

Date de transmission en Préfecture : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/036 : Tarif de la Redevance Assainissement 2026
Rapporteur : M. ROLAND.

Au vu des résultats du budget assainissement, Monsieur le Maire propose le maintien du montant de la redevance d'assainissement à 1.941 € par m³.

Après en avoir débattu et délibéré décide le maintien, à l'unanimité, des tarifs applicables à compter de la prochaine période de facturation pour les deux composantes de la redevance assainissement :

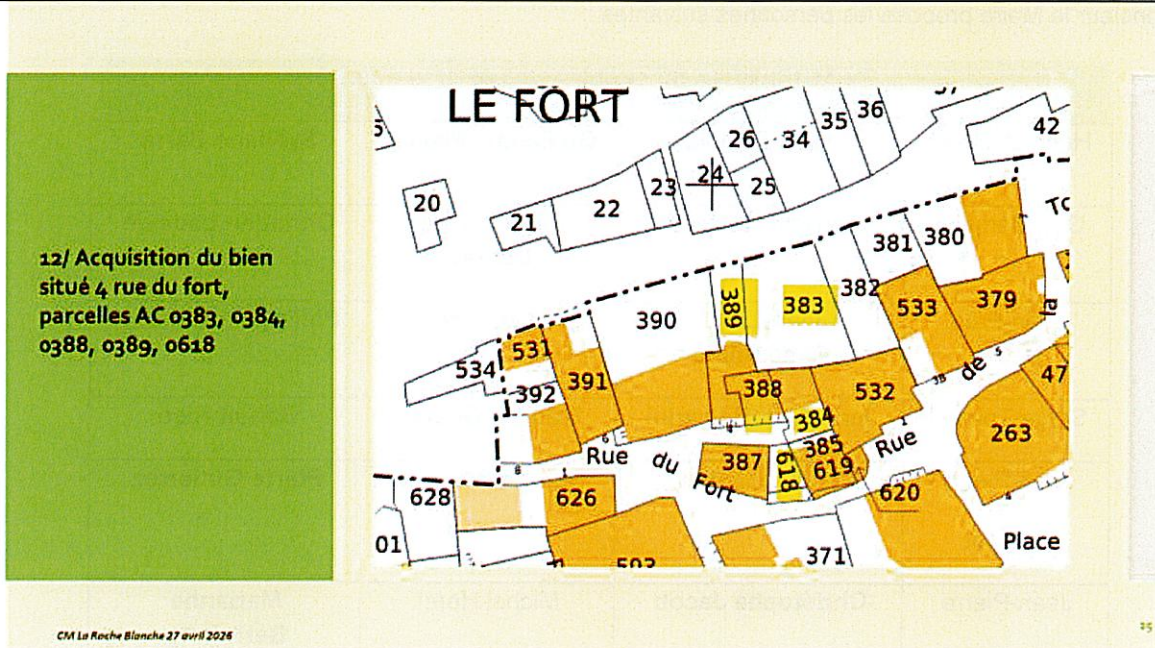
- Part communale : 0,711€ /m3
- Part syndicale : 1,23 €/m3

Date de transmission en Préfecture : 30/04/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/037 : Acquisition du bien situé 4 rue du fort, parcelles AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618

Rapporteur : M. VIALAT.



Dans la poursuite de sécurisation du patrimoine situé rue du Fort, un bâtiment attenant présentant un arrêté de péril a été mis à la vente.

Ces parcelles AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618, jouxtent la maison appartenant déjà à la commune.

Afin de disposer d'une sécurisation optimale du site, et après négociation avec les actuels propriétaires, il est proposé de procéder à l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 27 000 € dont les charges, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :f

- **D'autoriser** M. le Maire à signer l'acte d'achat pour les parcelles **AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618** pour un montant maximal de 27 000 €, frais de notaire à charge de la commune,
- **D'autoriser** M. le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Date de transmission en Préfecture : 12/05/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/038 : Commission communale des impôts directs
Rapporteur : M. VIALAT.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les conditions strictes de composition exigées par le CGI amène Monsieur le Maire à proposer 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, ce qui correspond au double du nombre qui sera désigné par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour siéger au sein de cette commission qui de droit est présidée, par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

2 x 16 titulaires ou suppléants (en gras élus)			
Henri Chatelet	Thierry Blondiau	Guillaume Maillet	Sylviane Barra
Guy Martigny	Laurence Mayade	Jean-Claude Dumas	Christian Ladevie
Jean-Paul Babel	Jean-Louis Bonhomme	Annie Pascal	Philippe Admirand
Serge Tomasi	Jean Alex-Balzarini	Maurice Gouyet	Benoît Rico
Jean-Pierre Denizot	Philippe Roland	Denis Turlonias	Pierre Gutierrez
Jean-Pierre Roussel	Christophe Jacob	Michel Horel	Marianne Bertolotto
Hélène Cauvin	Marie-Hélène Brunet	Claude Mercier	Christian Stievenazzo
Michel Pons	Catherine Tourtoulou	Solange Blanchard	Christian Nicolas

Date de transmission en Préfecture : 12/05/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/039 : Commission contrôle des listes électorales
Rapporteur : M. VIALAT.

Monsieur le Maire explique qu'en application des dispositions du Code électoral, la commission de révision des listes électorales doit être instituée, afin de s'assurer de la régularité des listes électorales, au moins une fois par an, et en tout état de cause avant chaque scrutin.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de cette commission obéit aux règles suivantes :

- 3 élus de la liste majoritaire,
- 2 élus des autres listes ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la composition suivante :

- Monsieur Jean ALEX-BALZARINI, Madame Chantal PAULET, et Madame Catherine TOURTOULOU, en tant que membres issus de la liste majoritaire ;
- Monsieur Christophe JACOB en tant que membre de la seconde liste
- et Madame Catherine SOUCHAL, en tant que membre de la troisième liste ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer la composition de la commission de révision des listes électorales, telle qu'exposée en séance et détaillée dans la présente délibération.

Date de transmission en Préfecture : 12/05/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/040 : Emplois saisonniers estivaux – Création de postes
Rapporteur : M. VIALAT.

Monsieur le Maire indique que cette année lors de la période de Juin à Septembre la commune aura besoin d'emplois saisonniers pour palier à la hausse de l'activité et compenser les absences liées aux congés des agents en poste. Mr le Maire propose que la commune emploie sur des périodes de trois à quatre semaines des jeunes de plus de 18 ans pour un nombre maximum de 24 semaines.

Il est donc demandé d'autoriser Mr le maire à créer les postes nécessaires d'emplois saisonniers dans la limite de 24 semaines, et de l'autoriser à lancer l'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide la création des postes d'emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune.

Date de transmission en Préfecture : 12/05/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Délibération n° 2026/041 : PROGRAMME ACTEE + : APPEL A PROJET CHENE 6 – CONVENTIONS DE FINANCEMENT
Rapporteur : M. VIALAT.

L'Appel à projet CHENE porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a pour objectif de financer sur la période 2025-2026 des actions destinées à concourir significativement à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics locaux tertiaires.

L'appel à projet privilégie des candidatures groupées à l'échelle de territoires porteuses d'un projet construit dans un cadre collectif et mutualisé. Il s'agit de faciliter et d'accélérer le passage à l'acte des collectivités lauréates dans le cadre d'un calendrier d'exécution des dépenses prévu jusqu'au 30 septembre 2026.

Les appels à projets des programmes ACTEE + ciblent 5 postes de dépenses éligibles :

- Ingénierie interne - poste d'économiste de flux,
- Outils de mesure et suivi des consommations énergétiques
- Études techniques
- Missions de maîtrise d'œuvre
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

La commune de **La Roche Blanche** participe au groupement de candidature coordonné par la Communauté de communes et composé de 4 collectivités : Mond'Arverne Communauté en sa qualité de coordinateur, Authezat, la Roche Blanche et Orcet.

Le jury a décidé de retenir le programme proposé par le groupement de candidature Mond'Arverne pour un montant total de dépenses de **233 242 € HT** et un montant total de subventions mobilisables de **154 421 €**.

Pour La Roche Blanche, les actions retenues au financement de CHENE 6 sont :

LOT 2 : Capteurs et sondes - 1 242 € HT / subvention de 621 €

LOT 3 : Audit énergétique de la MLT - 7 000 € HT / subvention de 4 550 €

LOT 3 : Étude de faisabilité Mairie - 30 000 € HT / subvention de 19 500 €

Le total du coût des actions pour la commune se monte à 38 242 € HT, pour une subvention mobilisable de 24 671 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention de partenariat et de financement multipartite entre les membres du groupement et la FNCCR, et le projet de convention tripartite entre la commune, la Communauté de communes en sa qualité de coordinateur et la FNCCR, autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de financement et tout acte afférant au dossier, s'engage à mettre en œuvre les actions subventionnées et participer aux instances de suivi du programme

Date de transmission en Préfecture : 12/05/2026

Date de publication sur le site de la commune : 12/05/2026

Question diverses.

M. le Maire vient préciser les règles à établir concernant la diffusion de la tribune libre du bulletin municipal. Il annonce à l'ensemble des élus son souhait de permettre aux groupes issus de la minorité de pouvoir s'exprimer librement dans le bien vivre tout en respectant un cadre qui sera défini dans le règlement intérieur. Les propos insultants ou diffamatoires seront écartés.

Il rappelle que le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois suivant les élections. Il propose aux 2 groupes minoritaires de se réunir au mois de juin en présence de membres de la majorité et des deux autres listes pour entériner le format du règlement intérieur avant passage en conseil municipal de juillet ou septembre.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 01 juin 2026.

Séance levée à 21h35

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

Séance du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026

Liste des délibérations

N° de la délibération	Objet de la délibération
1 – 2026_031	Affectation des résultats – Compte Financier Unique 2025 du budget principal
2 – 2026_032	Fixation des taux des taxes locales 2026
3 – 2026_033	Budget Primitif 2026 du budget principal
4 – 2026_034	Affectation des résultats – Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement
5 – 2026_035	Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement
6 – 2026_036	Tarif de la Redevance Assainissement 2026
7 – 2026_037	Acquisition du bien situé 4 rue du fort, parcelles AC 0383, 0384, 0388, 0389, 0618
8 – 2026_038	Commission communale des impôts directs
9 – 2026_039	Commission contrôle des listes électorales
10 – 2026_040	Emplois saisonniers estivaux – Création de postes
11 – 2026_041	PROGRAMME ACTEE + : APPEL A PROJET CHENE 6 – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

Signature du Président de séance :Gérard VIALAT,
Le MaireSignature du secrétaire de séanceMichaël GOUYET,
Secrétaire de séance